

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2637

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Mandat spécial accordé à monsieur le Conseiller Benjamin Badouard pour un déplacement à Modène (Italie) du 17 au 20 octobre 2023 pour participer et intervenir au Forum annuel et à l'assemblée générale d'Energy Cities

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2637**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Mandat spécial accordé à monsieur le Conseiller Benjamin Badouard pour un déplacement à Modène (Italie) du 17 au 20 octobre 2023 pour participer et intervenir au Forum annuel et à l'assemblée générale d'Energy Cities

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Energy Cities est un réseau d'une centaine de villes européennes et péri-européennes issues d'une trentaine de pays différents. La mission d'Energy Cities est de donner aux villes et aux citoyens les moyens de transformer les politiques énergétiques et climatiques en favorisant un système énergétique décentralisé, démocratique et décarboné, afin d'atteindre le stade de la neutralité climatique.

Le Forum annuel Energy Cities constitue, entre les villes membres, un moment fort d'échanges, de création de nouveaux liens et de renouvellement des priorités. L'édition 2023 intitulée *Grafting cities : Cultivating our common future* met l'accent sur la nécessité pour les villes de mettre en commun leurs atouts pour se réinventer. Dans le cadre d'un des temps forts de l'évènement sur la question de la publicité dans l'espace public, monsieur le Conseiller Benjamin Badouard est sollicité pour intervenir et présenter la politique de la Métropole de Lyon dans l'élaboration du règlement local de publicité du 17 au 20 octobre 2023.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3123-19 du code général des collectivités territoriales, la Commission permanente doit donner un mandat spécial à l'élu concerné. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Conseiller Benjamin Badouard pour un déplacement à Modène (Italie) du 17 au 20 octobre 2023 pour participer au Forum annuel et à l'assemblée générale d'Energy Cities.

2° - Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P28O5708.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311545-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
